



Les antennes de téléphonie mobile occupent actuellement d'innombrables communes suisses. © SRF Einstein

5G : les fournisseurs exigent plus de rayonnement pour une activité plus rapide

Pascal Sigg / 11.06.2023 Avec des manœuvres controversées, les fournisseurs et le Conseil fédéral veulent assouplir la radioprotection. Mais les experts appellent à la prudence.

Le rapport sur les communications mobiles de la « République »

Psi. Il s'agit d'une évaluation concise de deux articles parus pour le magazine en ligne Republik. La recherche approfondie et la mise en œuvre ont été soutenues financièrement par le JournaFONDS. Le premier article traitait du conflit autour de la recherche scientifique et de l'interprétation des risques pour la santé des rayonnements des téléphones portables. Le deuxième article traitait des aspects économiques, politiques et juridiques du conflit.

- Pour les nouvelles entreprises numériques, les opérateurs de téléphonie mobile veulent assouplir la radioprotection

La technologie 5G permet une connexion Internet ultra-rapide dans les airs. Cependant, afin de pouvoir gagner de l'argent rapidement, les antennes devraient être autorisées à rayonner davantage. C'est ce que disent les fournisseurs et la Commission fédérale de la communication (ComCom) depuis 2016.

Le problème : en 2016 et 2018, le Parlement a rejeté une augmentation du plafond de précaution des investissements. Le Conseil fédéral a fait de même à l'été 2020.

- Les risques pour la santé des rayonnements des téléphones portables sont encore insuffisamment étudiés

En Suisse, l'augmentation des valeurs limites se heurte à une forte résistance politique, car les scientifiques doutent encore à juste titre que les valeurs limites offrent une protection suffisante. En 2011, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé les rayonnements électromagnétiques de radiofréquence comme « potentiellement cancérigènes ». Mais depuis, de nombreuses autres études ont été menées.

Pour la surveillance continue de la recherche, l'Office fédéral de l'environnement (OFA) gère le Groupe consultatif d'experts sur les rayonnements non ionisants (Berenis). Il examine en permanence les nouveaux articles scientifiques publiés sur le thème des rayonnements des téléphones portables et sélectionne pour une évaluation détaillée ceux qui pourraient être importants pour la protection des personnes et de l'environnement de son point de vue.

Le groupe a déclaré dans une lettre d'information spéciale en juillet 2020 qu'il y avait encore suffisamment d'incertitudes. Surtout dans le domaine des fréquences 5G, mais aussi dans le domaine des limites existantes. Ceux-ci ne doivent donc pas être relâchés. Par exemple, elle considérait qu'il était prouvé que les rayonnements des téléphones portables peuvent affecter l'activité cérébrale. Cette attitude n'était pas nouvelle. Dès 2014, des experts de la Confédération ont constaté que les facteurs de sécurité étaient surestimés lors de la fixation de valeurs limites dans certaines situations défavorables.

Et en mars 2021, deux membres de Berenis ont publié une étude de synthèse sur le rayonnement des téléphones portables et le stress cellulaire. Ils ont déclaré qu'il y avait des indications que le rayonnement des téléphones portables pourrait déjà avoir des effets sur la santé dans la fourchette des limites existantes. Cela est particulièrement vrai pour les enfants et les personnes âgées, ainsi que pour les personnes souffrant de déficiences immunitaires ou de maladies neurodégénératives telles que le diabète, la sclérose en plaques ou la démence.

Pour l'organisation Médecins pour la protection de l'environnement, des études montrent également que les rayonnements des téléphones portables influencent les ondes cérébrales, le flux sanguin et le métabolisme cellulaire, modifient le matériel génétique et les processus de réparation du matériel génétique, détériorent la qualité du sperme et altèrent la mémoire et les processus d'apprentissage dépendants du sommeil chez les adolescents, même en dessous des valeurs limites suisses.

Les deux chercheurs américains Frank Barnes et Eugene Freeman ont fait le point sur l'état de la recherche en septembre dernier. Ce faisant, ils sont arrivés à

l'hypothèse que les effets possibles des rayonnements des téléphones portables varient d'une personne à l'autre. Cela dépend de la façon dont la personne est exposée à quel rayonnement et s'il y a d'autres affaiblissements de la personne. « Il est clair que des recherches supplémentaires sont nécessaires pour être en mesure de définir des normes raisonnables qui permettent à un système de communication simple et rentable de fonctionner en toute sécurité. »

- Les prestataires s'interrogent sur l'état incertain des connaissances

Les fournisseurs de téléphonie mobile, cependant, brossent un tableau très différent. Il y a quelques mois, André Krause, CEO de Sunrise, déclarait dans l'émission « Eco Talk » de la SRF : « Les connaissances scientifiques dont nous disposons aujourd'hui prouvent clairement qu'il n'y a pas de défis sérieux posés par le rayonnement 5G. » Peu de temps après, le PDG de Salt, Pascal Grieder, a ajouté dans « Blick » : « Les études scientifiques sérieuses sont extrêmement claires dans leur déclaration selon laquelle le rayonnement des téléphones portables est en grande partie inoffensif. »

Afin d'affirmer l'innocuité de leur propre technologie dans le débat public, ils interprètent et communiquent eux-mêmes l'état de la recherche. Ils le font par l'intermédiaire de la Fondation de recherche pour l'électricité et la communication mobile (FSM) (rapport Infosperber). La fondation prétend être soutenue par de nombreuses institutions différentes. Mais l'argent pour l'opération provient exclusivement de l'industrie.

Les Médecins pour la protection de l'environnement ont quitté la fondation en 2006. En 2015, l'organisation a déclaré à Infosperber que l'indépendance de l'information « n'est pas garantie si une fondation, qui est principalement mandatée par les pollueurs, doit évaluer si l'immission causée par le pollueur est dangereuse pour la santé ».

De plus, la fondation donne l'impression qu'elle fait partie de l'ETH. Mais ce n'est pas vrai. Selon le directeur général, il n'est « intégré » qu'à l'Institut de génie électrique. Le Département des technologies de l'information et du génie électrique fournit à la fondation un bureau et une infrastructure. Le Service des médias de l'EPF le confirme. La fondation est « administrativement » subordonnée au directeur de l'Institut des champs électromagnétiques. Cependant, il n'y a pas de contrats qui régissent la relation.

Après que le Conseil fédéral n'ait pas augmenté les valeurs limites en 2020, les opérateurs ont également lancé la vaste campagne de lobbying « Chance 5G », qui diffuse également l'affirmation scientifiquement très controversée selon laquelle la nocivité des rayonnements des téléphones portables n'a pas été prouvée. Il a réussi à rallier des dizaines de parlementaires à sa propre cause et compte même des médias parmi ses partisans. Le syndicom syndical ou les associations de radios privées et de télévisions privées agissent explicitement en tant que soutiens.

Des entreprises de médias telles que la NZZ, Ringier, TX Group, la SSR et le magazine spécialisé dans la communication « Persönlich » sont indirectement liées à la campagne de lobbying par le biais de l'initiative Digitalswitzerland, à laquelle participe une grande partie de l'élite économique suisse. En février 2021, Digitalswitzerland a exhorté ses membres à signer une pétition de « Chance 5G ».

- Critique de la politique et de l'administration

Le gouvernement fédéral devrait en fait faire plus pour promouvoir la recherche sur les risques possibles pour la santé des rayonnements des téléphones portables. Une motion totalement non controversée exigeait également qu'il utilise à cette fin une partie des 380 millions de francs suisses qu'il a gagnés lors de la vente aux enchères des concessions 5G. Plus de deux ans après l'adoption de la proposition, le ministère compétent de l'Environnement, des Transports, de l'Énergie et des Communications considère néanmoins que son mandat de mise en œuvre est « achevé », selon un rapport de contrôle interne. Dans le même temps, la recherche n'a pas du tout été financée par des fonds supplémentaires. Le ministère n'a pas souhaité commenter l'état d'avancement de la motion à la République.

De tels processus sont préjudiciables à la confiance. Pour la manière dont les autorités fédérales et l'administration gèrent le conflit de la 5G, l'avocat Michael Fretz les critique vivement dans la République. Il déclare : « Nous avons un grand pays, beaucoup de choses fonctionnent très bien. Mais quand les gens cessent de faire confiance aux autorités, les choses se gâtent vraiment. Dans notre démocratie, nous devons rétablir la confiance des citoyens dans les autorités. Et nous le faisons en leur montrant que nous agissons en fonction de leurs intérêts. Et pas seulement ceux de l'économie.

- Le Conseil fédéral veut aller de l'avant, le Parlement ralentit légèrement

En effet, contrairement aux recommandations de ses propres experts scientifiques, le Conseil fédéral veut assouplir la protection de la population contre les radiations. Il a modifié l'ordonnance de protection en janvier 2022. Depuis lors, les fournisseurs n'ont eu à respecter la valeur limite que sur une moyenne de six minutes et sont donc autorisés à la dépasser de manière sélective – les personnes concernées y voient une augmentation cachée de la valeur limite.

Le Conseil fédéral soutient également une motion du groupe parlementaire PLR. Sans le dire directement, il appelle à une augmentation significative de la limite pour les transactions rapides avec l'Internet mobile. Le Conseil national l'a adoptée. La Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats (KVF-S) a toutefois modifié la proposition. Et exige maintenant que l'expansion de la 5G se fasse sans augmenter les valeurs limites. Le Conseil des Etats devrait se prononcer sur ce projet au cours de la session d'été en cours. En cas d'approbation, l'affaire serait renvoyée au Conseil national.

Plus d'informations

- Surfer sur les vagues vers l'inconnu, République, 30 mai 2023
- Quand dans le doute contre le doute, République, 2 juin 2023
- Dossier Infosperber : Réseaux 5G : avantages et risques

Intérêts particuliers de l'auteur en lien avec le sujet

*Les opinions _____ négatives
dans les articles d'Infosperber
correspondent aux appréciations personnelles de l'auteur.*

Vers le dossier Infosperber :



Réseaux 5G : avantages et risques

Les effets à long terme restent inexplorés. Les questions ouvertes ouvrent la voie à la conjecture et à l'alarmisme.

Les rédacteurs ont automatiquement clôturé l'échange de vues au bout de trois jours ou ne l'ont pas autorisé du tout pour cet article.

Pascal Sigg

Pascal Sigg est rédacteur chez Infosperber et journaliste indépendant.
